

Stratégie de Création des Aires Protégées terrestres métropolitaines Prise en compte des amphibiens-reptiles

Sophie COSTE*

Résumé

La Stratégie de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement. La loi du 3 août 2009 confirme l'impulsion d'une dynamique ambitieuse de développement du réseau des aires protégées, avec l'objectif de placer d'ici 10 ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte.

Le Muséum national d'Histoire naturelle (Service du Patrimoine Naturel) a été sollicité par le Ministère en charge de l'écologie pour coordonner le volet scientifique, en élaborant notamment la méthodologie de mise en œuvre et de suivi de la stratégie terrestre métropolitaine.

Cette stratégie, a pour objectif d'améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau d'aires protégées en identifiant ses lacunes sur la base d'un diagnostic patrimonial préalable et en faisant ressortir les enjeux nationaux en termes d'espèces et d'habitats.

La démarche engagée par le Service du Patrimoine Naturel a mobilisé un réseau d'experts scientifiques conséquent et s'est structurée selon différentes étapes, en commençant par l'élaboration d'une liste d'espèces comprenant notamment 13 amphibiens et 12 reptiles. La France a une forte responsabilité patrimoniale pour ces espèces et l'outil « aire protégée » est apparu pertinent à ce titre.

Une enquête a ensuite été menée auprès de l'ensemble des réseaux d'aires protégées afin de faire remonter les informations inhérentes à la présence des espèces et habitats visés par les listes. Après analyse des données, il s'est avéré que le réseau d'aires protégées apparaissait insuffisant, notamment pour la majorité des reptiles et amphibiens retenus.

→ Les enjeux définis au niveau national permettront de préciser les besoins de création d'aires protégées qui se traduiront, au niveau régional par l'élaboration de projets éligibles (PE) à la SCAP.

Il convient enfin de souligner que la SCAP s'inscrit dans un processus itératif qui nécessite la mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation par l'élaboration de jeux d'indicateurs. Ils permettront de mesurer la représentativité et la suffisance des compléments apportés au réseau des aires protégées.

Mots-clés : SCAP, Grenelle de l'environnement, enjeux, priorités, processus itératif.

Abstract

The Strategy of creating terrestrial protected areas in metropolitan France (SCAP) is one of the priority projects of the Grenelle Environment Forum. The law of August 3, 2009 confirms the initiation of an ambitious process for the development of the protected areas network, with the goal of putting, within 10 years, at least 2 % of metropolitan land area under strong protection.

The National Museum of Natural History (Natural Heritage Department) has been requested by the Ministry in charge of the Environment to conduct the scientific part, by elaborating in particular the methodology of setting-up and follow-up the metropolitan land strategy.

This strategy has for goal to improve the harmonization, the representativity and the efficiency of the protected areas network by identifying the gaps on the basis of a patrimonial diagnosis and by highlighting the national stakes for the species and the natural habitats.

The approach initiated by the Natural Heritage Department has mobilized an important network of scientific experts and was structured according to different stages, by beginning to the elaboration of species and natural habitats list which includes 13 amphibians and 12 reptiles. France has an important patrimonial responsibility for those species and the "protected areas" tool seemed relevant as such.

A survey was realized with the entire protected areas network in order to collect the information about the presence of the species and natural habitats SCAP. After the data analysis, it has proved that the protected areas network is insufficient, in particular for the majority of the amphibians and reptiles.

→ The defined stakes at the national scale will allow to specify the needs of protected areas creation which will translate, at the regional scale, by the elaboration of eligible projects (PE).

It is advisable to specify that the SCAP joins in an iterative process which requires the set-up of a follow-up / evaluation plan by the elaboration of indicators. They will allow to measure the representativity and the sufficiency of the complements brought to the protected areas network.

Key words : SCAP, Grenelle of the Environment, stakes, priorities, iterative process.

* Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) - 36 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CP 41 - 75231 PARIS CEDEX 05
coste@mnhn.fr

Contexte

En 2007, le Grenelle de l'environnement a prévu la conservation des milieux naturels sous deux angles principaux : la création d'aires protégées localisées et la préservation des continuités écologiques.

La Stratégie de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP), issue du premier volet, a pour objectif de placer d'ici 10 ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. Cela confirme l'impulsion d'une dynamique ambitieuse de développement du réseau des aires protégées.

Néanmoins, cette vision surfacique doit-être dépassée afin de privilégier une approche « qualitative ».

Cette stratégie a pour objectif d'améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau d'aires protégées en identifiant ses lacunes sur la base d'un diagnostic patrimonial préalable et en faisant ressortir les enjeux nationaux.

Le Muséum national d'Histoire naturelle (Service du Patrimoine naturel) a été sollicité par le Ministère en charge de l'écologie pour coordonner le volet scientifique, en élaborant notamment la méthodologie de mise en œuvre et de suivi de la stratégie terrestre métropolitaine.

Suite à l'élaboration d'une liste d'espèces et d'habitats puis, à l'expertise nationale menée entre 2009 et 2010, qui a permis de mettre en avant les lacunes du réseau aires protégées, les Directions régionales de l'environnement (DREAL/DRIEE) ont été sollicitées. Elles ont apporté leurs avis sur cette analyse nationale afin d'évaluer les enjeux régionaux associés à chaque espèce et habitat.

→ Les enjeux définis ont permis de préciser les besoins de création d'aires protégées qui se sont traduits par des propositions de Projets Eligibles (PE) à la SCAP actuellement en cours de validation à l'échelle nationale.

Une présentation de la démarche, prenant en compte notamment des amphibiens et reptiles menacés ou de responsabilité patrimoniale forte en France, répondait au thème du 39^e congrès de la Société Herpétologique de France des 8 et 9 septembre 2011. Celui-ci a été consacré aux Plans Nationaux d'Action et à la prise en compte de ces espèces dans les espaces préservés.

Méthodologie nationale et résultats (volet biodiversité)

L'objectif affiché est de combler les lacunes du réseau existant en plaçant notamment au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection forte (Cœurs de Parcs Nationaux ; Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ; Réserves Naturelles Nationales, Régionales, de Corse ; Réserves Biologiques Intégrales, Dirigées) et en réfléchissant à une meilleure complémentarité entre l'ensemble des outils de protection disponibles.

Pour atteindre cet objectif, la réflexion engagée sur la SCAP s'est structurée selon les grandes étapes suivantes:

a) Conception d'une liste d'espèces (535 retenues dont 13 amphibiens et 12 reptiles) et d'**habitats** (119 retenus) menacés ou pour lesquels la France a une forte responsabilité patrimoniale et dont l'outil « aire protégée » est apparu pertinent à ce titre. Cette liste se veut évolutive dans le temps.

Une liste de sites géologiques ainsi qu'une liste d'espèces d'invertébrés souterrains ont également été intégrés à la SCAP. Le volet biodiversité et plus particulièrement celui concernant les espèces est détaillé dans cet article.

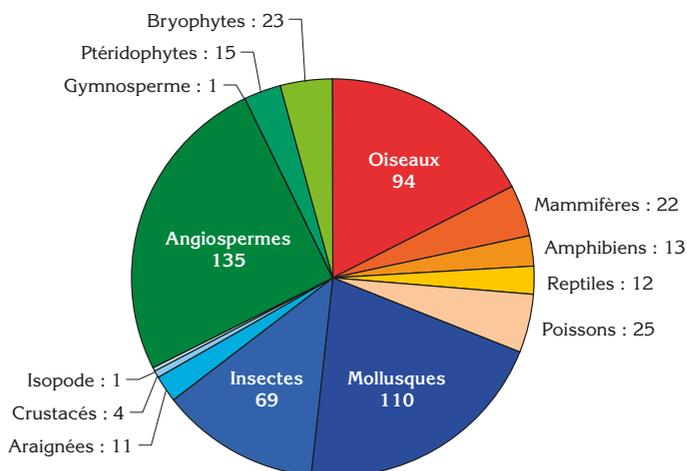


Figure 1. Nombre d'espèces SCAP par groupe fonctionnel.

Tableau I. Amphibiens et reptiles retenus dans le cadre de la SCAP.

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
AMPHIBIENS 13 espèces retenues	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune
	<i>Bufo viridis</i> Laurenti, 1768	Crapaud vert
	<i>Calotriton asper</i> (Dugès, 1852)	Calotriton des Pyrénées
	<i>Discoglossus montalentii</i> Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984	Discoglosse Corse
	<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi, 1837	Discoglosse sarde
	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède
	<i>Pelobates fuscus</i> (Laurenti, 1768)	Pélobate brun
	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona
	<i>Rana arvalis</i> Nilsson, 1842	Grenouille des champs
	<i>Rana pyrenaica</i> Serra-Cobo, 1993	Grenouille des Pyrénées
	<i>Salamandra atra</i> Laurenti, 1768	Salamandre noire
	<i>Salamandra lanzai</i> Nascetti, Andreone, Capula & Bullini, 1988	Salamandre de Lanza
	<i>Speleomantes strinatii</i> (Aellen, 1958)	Spélépès de Strinati
REPTILES 12 espèces retenues	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe
	<i>Euleptes europaea</i> (Gené, 1838)	Eulepte d'Europe
	<i>Iberolacerta aranica</i> (Arribas, 1993)	Lézard du Val d'Aran
	<i>Iberolacerta aurelioi</i> (Arribas, 1994)	Lézard d'aurelio
	<i>Iberolacerta bonnali</i> (Lantz, 1927)	Lézard des Pyrénées
	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches
	<i>Mauremys leprosa</i> (Schweigger, 1812)	Emyde lépreuse
	<i>Psammodromus hispanicus</i> Fitzinger, 1826	Psammodrome d'Edwards
	<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann
	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé
	<i>Vipera seoanei</i> Lataste, 1879	Vipère de Seoane
	<i>Vipera ursinii</i> (Bonaparte, 1835)	Vipère d'Orsini



Jean-Christophe DE MASSARY / MNHN-SPN

Lézard des souches



Frédéric MELKI / BIOTOPE

Sonneur à ventre jaune



Philippe GOURDAIN / MNHN-SPN

Cistude d'Europe

Trois espèces d'amphibiens et de reptiles retenus dans le cadre de la SCAP et présentes en Bourgogne.

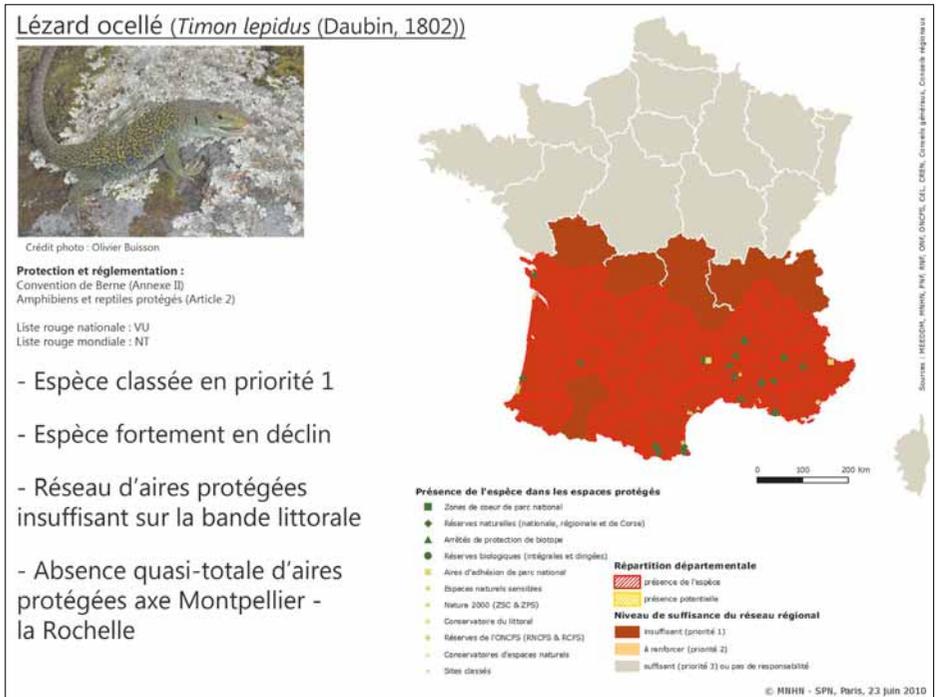


Figure 2. Exemple d'expertise nationale réalisée sous forme de fiche.

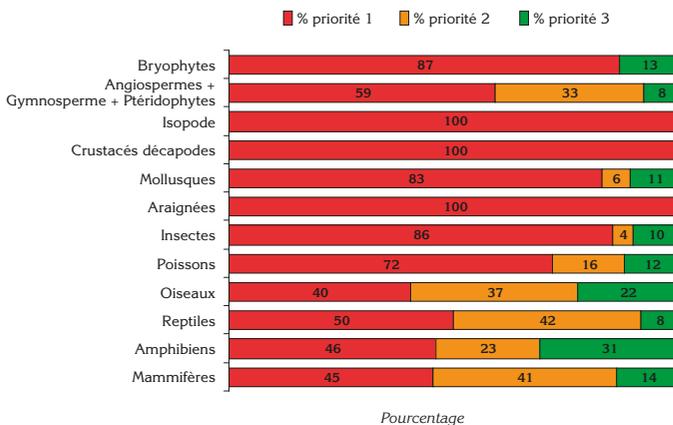


Figure 3. Proportion des niveaux de priorités pour chaque groupe d'espèces.

b) Réalisation d'un diagnostic patrimonial national sur la base d'une analyse des données transmises par les gestionnaires d'aires protégées et les partenaires de ce projet. Il a permis d'évaluer, en se basant sur le cadre écologique de référence, l'état du réseau d'aires protégées existant en fonction de la représentativité de la diversité biologique du territoire et des données écologiques disponibles.

Une première enquête a eu lieu au printemps 2009 et a permis, au-delà des renseignements demandés liés à la présence-absence de chaque espèce et habitat, de préciser l'état de la connaissance au sein des réseaux d'espaces protégés.

Le diagnostic engagé a permis de constater une bonne connaissance de l'herpétofaune (83 % de reptiles et 92 % d'amphibiens de la liste SCAP ont fait l'objet de données de présence).

c) Synthèse des données transmises sous forme de fiches pour chaque espèce et habitat. Ces fiches ont été conçues comme des outils d'aide à la compréhension et à la décision à destination notamment des experts scientifiques nationaux sollicités pour identifier les enjeux de création d'aires protégées traduits en termes de priorités.

d) Définition de niveaux de priorité nationale pour chaque espèce et habitat, afin de préciser les enjeux de création d'aires protégées qui se traduiront par des projets éligibles (PE) à la SCAP.

Une classification des priorités a été opérée en fonction, d'une part, des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et, d'autre part, de la couverture actuelle de ces espèces et

habitats par le réseau des aires protégées. Trois niveaux ont été définis allant de « réseau insuffisant » (priorités 1 et 2) à « réseau satisfaisant » (priorité 3).

Il s'est avéré que le réseau d'aires protégées apparaissait insuffisant pour la majorité des reptiles et amphibiens retenus.

e) **Déclinaisons régionales** ; Cette première expertise nationale a permis l'envoi de la circulaire du 13 août 2010 aux Directions régionales de l'environnement.

Ces dernières se sont investies, de fin 2010 à 2012, avec les CSRPN et scientifiques associés, afin d'ajuster les données et de définir les besoins de création d'aires protégées.

Ces analyses permettront ainsi de consolider la liste nationale d'espèces et habitats SCAP.

Focus sur la région Bourgogne

La région Bourgogne a été sollicitée pour l'analyse de cent espèces de la liste nationale SCAP dont quatre espèces d'amphibiens-reptiles (*Pelophylax lessonae*, *Bombina variegata*, *Emys orbicularis* et *Lacerta agilis*).

Pour plus d'un tiers de ces espèces, des informations complémentaires ont été transmises permettant de réajuster les niveaux de priorités à l'échelle régionale.

Le reptile *Emys orbicularis* a fait l'objet d'une analyse nationale concluant sur un réseau d'aires protégées satisfaisant à l'échelle du territoire. Néanmoins, l'expertise scientifique locale a indiqué que cette espèce en limite d'aire de répartition en Bourgogne ne bénéficiait pas d'une protection optimale et devait faire l'objet de la création de nouvelles aires protégées.

En ce qui concerne les trois autres espèces d'amphibiens-reptiles, le CSRPN a validé le manque d'aires protégées signalé par l'expertise scientifique nationale. *Bombina variegata* et *Lacerta agilis* font l'objet d'un réseau d'aires protégées déjà existant mais qui doit être renforcé. Pour l'espèce *Pelophylax lessonae*, il est difficile de statuer en raison d'un problème récurrent de confusion avec d'autres grenouilles vertes.

Par ailleurs, cette expertise a permis de vérifier des mentions de présences ou d'absences des espèces SCAP en Bourgogne.

Cette analyse locale est d'une grande importance pour la suite du programme afin de pouvoir consolider les données à l'échelle nationale.

→ De nouvelles expertises nationales doivent à présent être menées pour examiner l'ensemble des modifications proposées afin de consolider la liste nationale SCAP « espèces et habitats de 2009 ».

Ce travail devrait aboutir pour fin 2012 – début 2013. Il est également réalisé pour les habitats retenus dans le cadre de la SCAP.

Conclusion

Il convient de souligner que la SCAP s'inscrit dans un processus itératif. La consolidation de la liste nationale espèces/habitats SCAP est essentielle avant le lancement d'un prochain diagnostic patrimonial.

Cette stratégie nécessite un dispositif de suivi-évaluation de la SCAP afin de suivre et d'évaluer les résultats. Cela permettra de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.

Des indicateurs ont été définis récemment et seront publiés prochainement.

A plus long terme, un réseau de surveillance sera mis en place pour mesurer les effets de la politique des aires protégées sur le patrimoine naturel.

La SCAP est une politique publique fondée sur la connaissance scientifique. Elle est un moyen de reconnaître la haute valeur de certains sites pour lesquels la France a une responsabilité patrimoniale élevée et d'y promouvoir la mise en place d'espaces protégés.

Bibliographie

Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création d'aires protégées, Bulletin Officiel du MEDDTL, 10 septembre 2010, 274 p.

COSTE S., COMOLET-TIRMAN J., GRECH G., PONCET L., SIBLET J.P. 2010. Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées : Première phase d'étude – Volet Biodiversité. Rapport SPN 2010 / 7 MNHN (SPN) – MEEDDM, Paris, 84 p.

Sitographie

<http://scap.espaces-naturels.fr/>
(login : lecteur / mot de passe : scapyt)